



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 16 juillet 2025

DELIBERATION N°2025-034

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 038-213802812-20250716-DELIB2025_034-DE



L'an 2025, le 16 juillet, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 10 juillet 2025, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR : Nathalie GOIX pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA, Kévin PORTIER pouvoir à Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENT : Aldo CARBONARI.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 17

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/06/2025

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23/06/2025. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2025-034 : Création d'emplois non-permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité : postes d'adjoint technique

Christine AUDOUARD, Rapporteuse

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23 1°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

CONFORMEMENT à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU la délibération n°2020-031 du 28 juillet 2020 autorisant contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité, à savoir pour assurer le service de restauration scolaire, l'entretien des locaux et l'animation ;

PROPOSE au Conseil municipal la création à compter du 27 août 2025 des postes suivants :

- Deux postes d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de 7h15.

Ces emplois non-permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 27 août 2025 au 30 juillet 2026 inclus.

Ils (elles) devront justifier d'une expérience en restauration collective.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, chapitre 12.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour la création de ces emplois.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 17

Affiché le : ~~21~~/07/2025

Reçu en préfecture le : ~~21~~/07/2025

Exécutoire le : ~~21~~/07/2025

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 17/07/2025

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

